

TRAIL DU ROC DE LA LUNE

« ST GUIRAL » (80 KM)

REGLEMENT 2019

ORGANISATION	Roc de la Lune Sports Nature – 12230 St Jean du bruel rocdelalune@laposte.net – 06 75 00 32 66
EPREUVES	St Guiral – 80 km : ouvert aux plus de 20 ans
TARIFS	70€ repas d'après course compris jusqu'au 31/01 80€ repas d'après course compris après le 31/01 Repas supplémentaire : 13€ ATTENTION !! Aucun repas ne sera délivré au-delà du 31 mars
INSCRIPTION	Inscription en ligne : www.rocdelalune.fr via Timing Zone FERMETURE DES INSCRIPTIONS LE 31 MARS à MINUIT Pas d'inscriptions papiers TIMING ZONE – 62 Chemin des Gipières – 06370 MOUANS-SARTOUX Email : manuvignes@timingzone.com Possibilité de vérifier votre inscription sur le site internet. (500 inscriptions maximum)

RETRAIT DOSSARDS	STADE DE ST JEAN DU BRUEL
+	Vendredi 26 avril de 14h00 à 20h00
CONTROLE SACS	Pièce d'identité obligatoire

MATERIEL	- Eco-tasse
	- réserve alimentaire en semi-auto suffisance
OBLIGATOIRE	- réserve d'eau (1l minimum)
	- couverture de survie (2m x 1m)
	- téléphone portable avec le numéro du PC sécurité
	- frontale avec piles + piles de rechange
	- bonnet
	- gants
	- veste chaude
	- sifflet

L'organisation met en garde contre les conditions météo difficiles qui peuvent être rencontrées

RASSEMBLEMENT OBLIGATOIRE Samedi 27 avril à partir de 06h00 au stade (même lieux que le retrait des dossards)

- DEPART** Place des Halles de St Jean du Bruel
Samedi 27 avril à 7h00
- ARRIVEE** Stade de St Jean du Bruel
- ANNULATIONS** L'annulation sera possible, après examen par le bureau, pour cause d'accident ou de maladie du participant (certificat médical obligatoire). Pour toute autre raison, merci de nous contacter.
- REMBOURSEMENTS** Après acceptation par le bureau directeur, un remboursement pourra être effectué :
- jusqu'au 28/02 remboursement à 100% sur certificat médical
 - du 01/03 au 15/03 remboursement à 50 % sur certificat médical
 - du 15/03 au 31/03 remboursement à 25 % sur certificat médical
 - après le 31/03 aucun remboursement.
- RAVITAILLEMENTS** **S** : solides / **L** : liquides
- Cœil de Bœuf : L
 - Trèves : SL
 - Dourbies : SL
 - Les Laupies : L
 - Aumessas : SL
 - Col des Condamines : L
 - ALzon : SL
 - Sauclières : SL
 - Arrivée : SL
- BARRIERE HORAIRE** 1^{ère} : Dourbies - samedi 12h00 (05h00 de course)
2^{ème} : Aumessas - samedi 18h00 (11h00 de course)
3^{ème} : Alzon – dimanche 00h00 (17h00 de course)
4^{ème} : Sauclières - dimanche 05h00 (22h00 de course)
25 heures de course maximum
- ABANDONS et RAPATRIEMENTS** Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard. Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste.
L'abandon n'est pas autorisé au Col des Condamines.
- ENVIRONNEMENT** Les organisateurs travaillent en collaboration avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses et le Parc National des Cévennes pour vous permettre de découvrir des lieux extrêmement protégés . **Il est donc impératif de respecter l'Environnement, la Faune et la Flore au milieu desquels vous allez évoluer. Tout geste de non respect sera susceptible de disqualification** (jet de déchets au sol, coupure de tracé etc...)

ECOLOGIE

Dans un souci de démarche écologique, les timbales plastiques seront supprimées sur les ravitaillements, il sera donc demandé à chaque concurrent de se munir d'une Eco-tasse.

DISQUALIFICATION

L'organisation se réserve le droit de disqualifier un concurrent pour tricherie, non respect d'un autre concurrent, des organisateurs, des bénévoles, du public, du règlement, des équipements ou de l'environnement et pour toute autre raison qui lui semblera susceptible d'être sanctionnée.

ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle anti-dopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était coupable de dopage.

SECURITE

il sera demandé a tous les coureurs une licence délivrée par la FFA, la FSCF, FSGT, UFOLEP, en cours de validité ou pour les non licenciés, un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

Médecins – secouristes – protection civile – infirmières – kiné, seront présents sur la course.

Chaque concurrent doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours.

Les accompagnateurs à pieds ou à vélo sur le parcours sont interdits.

Les bâtons sont autorisés.

Des contrôles de matériel obligatoire pourront être effectués sur le parcours et en cas de non présence de tout le matériel, le coureur pourra être disqualifié.

En cas d'intempéries les organisateurs peuvent vous contraindre à évoluer en groupe (ex : brouillard) et se réservent le droit de modifier les parcours, les barrières horaires ou même d'annuler l'épreuve.

L'organisation met en garde contre les conditions météos difficiles qui peuvent être rencontrées

RECOMPENSES

Lots pour les 3 premiers au scratch (Hommes et Femmes)

Lots pour le premier de chaque catégorie (Homme et Femme)

Pas de cumul de récompense

Dimanche 28 à partir de 09h30 : Les finishers seront appelés sur le podium, du dernier au premier, afin de leur remettre leur lot finisher

Remise des récompenses à la suite de la remise des lots finishers

ASSURANCE

RESPONSABILTE CIVILE : les organisateurs sont couverts par les polices souscrites à MMA et Groupama

INDIVIDUELLE ACCIDENT : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

DROIT à L'IMAGE Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

QUALIFICATIF POUR L'UTMB : 4 points